

# SF4C National Award

RÉCOMPENSER LES INITIATIVES LES PLUS DURABLES EN MATIÈRE DE RESTAURATION SCOLAIRE EN FRANCE



**EATING CITY**  
INTERNATIONAL PLATFORM  
2010 - 2030



EN PARTENARIAT AVEC

**AGORES**



Introduction au Prix SF4C Champion 2025 .....	<b>3</b>
Structure des récompenses .....	<b>3</b>
Méthodes d'évaluation .....	<b>5</b>
Processus de candidature .....	<b>6</b>

Le Prix « **School Food 4 Change** » **Champion 2025** vise à récompenser les collectivités locales et les ONG engagées dans l'amélioration des systèmes alimentaires scolaires en France, y compris dans les territoires d'outre-mer. Il encourage des initiatives exemplaires en matière de **durabilité, d'engagement communautaire et de qualité nutritionnelle**.

Ce prix est organisé dans le cadre du projet européen «School Food 4 Change», qui vise à transformer les systèmes de restauration scolaire pour les rendre plus durables, inclusifs et bénéfiques pour la santé des élèves.

## STRUCTURE DES RÉCOMPENSES

Le Prix SF4C Champion 2025 comporte deux catégories principales :

### 1. PRIX PRINCIPAL - AUTORITÉS LOCALES

Ce prix est ouvert uniquement aux autorités locales et récompense les trois projets ayant obtenu les meilleurs scores basés sur des critères d'évaluation précis.

- **Or:** Attribué à la meilleure collectivité ayant obtenu le score le plus élevé.
- **Argent:** Attribué à la deuxième meilleure collectivité.
- **Bronze:** Attribué à la troisième meilleure collectivité.



Les lauréats sont reconnus pour leurs initiatives exemplaires en matière de durabilité, d'approvisionnement (Achat public) , et de santé dans les cantines scolaires.

## 2. PRIX SPÉCIAUX

Trois prix spéciaux sont également attribués:

- **Prix Engagement Communautaire (ONG):** Récompense une ONG pour son impact significatif sur l'engagement communautaire, notamment par des outils participatifs impliquant élèves, parents, et acteurs locaux.
- **Prix Excellence en Santé et Durabilité (Autorités Locales):** Récompense une collectivité pour des initiatives ambitieuses améliorant la qualité nutritionnelle des repas et leur impact environnemental.
- **Prix Innovation en Approvisionnement (Autorités Locales):** Récompense une collectivité pour ses pratiques novatrices dans les achats alimentaires, telles que les partenariats locaux ou les stratégies favorisant l'économie circulaire.



# CRITÈRES DE SÉLECTION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION



## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

### 1. APPROVISIONNEMENT DURABLE ET CONFORMITÉ À LA LOI EGALIM

- Respect des exigences minimales de la Loi Egalim (50 % de produits durables, dont 20 % biologiques) et conformité aux obligations légales. Ce critère est un minimum requis, et les candidats doivent être en règle avec les obligations de la Loi Egalim, notamment l'insertion des données relatives à l'année 2024 sur le portail dédié.
- Structuration des filières locales pour favoriser les producteurs régionaux. Cet aspect est d'autant plus valorisé lorsqu'il est mis en œuvre dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), favorisant une approche cohérente et durable de l'approvisionnement local.
- Adoption de méthodes d'analyse et de test des marchés publics alimentaires pour optimiser et renforcer les appels d'offres avec des critères durables

### 2. SANTÉ ET NUTRITION

- Définition d'une politique alimentaire et nutritionnelle par typologie de convive, intégrée à un plan de diversification de la base protéique, et validée par un nutritionniste
- Intégration systématique de menus de saison.
- Promotion de régimes alimentaires durables, notamment via la végétalisation des menus. (au moins 1 repas végétarien par semaine)
- Mise en œuvre d'un plan de réduction des Aliments Ultra Transformés (AUT), avec contrôles réguliers pendant l'exécution du service.

### 3. GESTION DES DÉCHETS

- Mise en place d'actions concrètes pour réduire le gaspillage alimentaire, incluant la réalisation d'un diagnostic des déchets.
- Objectif de réduction des déchets alimentaires d'au moins 15 %, notamment à travers des initiatives telles que «Pranzo Zero Déchets», sans que cela soit exclusif.
- Réduction des emballages et mise en place de pratiques de valorisation des biodéchets (compostage, recyclage, etc.), avec une description des actions mises en œuvre.

### 4. ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

- Participation active des élèves et de la communauté dans la définition des menus scolaires, incluant des actions de communication et de sensibilisation.
- Collaboration avec des acteurs locaux (parents, producteurs, éducateurs).
- Gestion des surplus de production par des initiatives solidaires comme le don alimentaire. (5%)

### 5. QUALITÉ DE LA PRODUCTION CULINAIRE

- Mesure de la part de produits bruts utilisés dans la préparation des repas, incluant des tests organoleptiques sur les produits à intégrer dans les marchés.
- Évaluation de la proportion de plats faits maison.
- Adéquation des menus avec les produits de saison, valorisant une alimentation locale et durable.

- **Commission Interne d'Évaluation:** Une équipe d'experts en durabilité, nutrition, et engagement communautaire examinera toutes les candidatures.
- **Processus Anonyme:** Les projets seront anonymisés pour garantir l'impartialité.
- **Notation Standardisée :** Chaque critère sera noté sur une échelle de 1 à 5, avec un score total déterminant les lauréats.

## PROCESSUS DE CANDIDATURE

### QUI PEUT PARTICIPER?

#### Prix principal (réservé aux autorités locales)

- **Les communes :** Gèrent les écoles primaires et services de proximité.
- **Les intercommunalités :** Mutualisent certains services entre communes.
- **Sociétés Publiques Locales (SPL) et Sociétés d'Économie Mixte (SEM)**
- **Les Régies Municipales**
- **Les départements :** S'occupent des collèges et des aspects sociaux.
- **Les régions :** Responsable des lycées et de la coordination régionale.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, en tout état de cause, tous les acteurs publics en charge de la gestion de la restauration scolaire peuvent participer à ce concours.

- **ONG** pour le Prix Engagement Communautaire.

Tous ces acteurs peuvent soumettre leur candidature **conformément aux critères définis dans ce règlement.**

### COMMENT PARTICIPER?

Les candidatures devront être soumises via un **formulaire en ligne** (Google Form), qui sera mis à disposition de tous les participants.

- Pour recevoir l'accès au formulaire, les candidats doivent envoyer un e-mail à [info@eatingcity.org](mailto:info@eatingcity.org), en précisant :
  - Le nom du projet
  - Le nom du sujet juridique qui le présente (en indiquant s'il s'agit d'une ONG ou d'un acteur public)
- Objet de l'e-mail : «Candidature Prix SF4C Champion 2025 - [Nom du Projet]»
- Date limite de soumission complète du formulaire en ligne : avant minuit, le 20 avril 2025.

**ATTENTION:** Veuillez **lire attentivement le règlement** avant de commencer votre candidature en ligne.

Les **cinq collectivités locales** et l'ONG finalistes pour le Prix SF4C Champion 2025 seront officiellement invitées à la cérémonie de remise des prix, qui aura lieu début juin 2025 à Lyon. Ces collectivités seront reconnues pour leurs performances exceptionnelles dans le cadre des critères d'évaluation, mais leur **classement final (Or, Argent, Bronze et Prix spéciaux)** ne sera révélé qu'au moment de la cérémonie.

## AGENDA

- **Lancement de l'Appel à Candidature:** Février 2025.
- **Date Limite de Candidature:** 20 avril 2025.
- **Cérémonie de Remise des Prix:** Début juin 2025 à Lyon, France.

## AVANTAGES POUR LES LAURÉATS

Les lauréats bénéficieront de:

- **Reconnaissance Officielle** lors de la cérémonie.
- **Visibilité Médiatique** pour promouvoir leurs initiatives exemplaires.
- **Certificat d'Excellence** valorisant leur contribution.

Le **Prix SF4C Champion 2025** est une occasion unique pour les collectivités et ONG de valoriser leurs efforts en faveur d'une alimentation scolaire durable et inclusive. Rejoignez-nous pour célébrer vos réalisations et inspirer d'autres à travers la France et l'Europe.

The sole responsibility for the content lies with the SchoolFood4Change project partners. The content does not necessarily reflect the opinion of the European Commission. The European Commission is also not responsible for any use that may be made of the information contained therein.



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 101036763.

